Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2649-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 18/06/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Pierre-Ange LE FRAPPER

Absents :

Secrétaire de séance : Ann-Gaëlle LAUNAY

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-49
ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

Monsieur Le Maire explique que l'association Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne a pour objectif d'aider les communes à mieux maitriser leurs dépenses énergétiques et a développé le conseil énergie partagé en partenariat avec l'ADEME, dont le principe est la mise à disposition d'une « compétence énergie » pour les communes adhérentes à l'association.

Les tâches de cette compétence énergie sont multiples :

- La gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord ;
- Les comparaisons et les priorités : face à des patrimoines énergétiques de plus en plus importants dans les communes, il devient rapidement nécessaire de réaliser un certain nombre de comparaisons permettant de déterminer des actions prioritaires ;
- Les diagnostics : les priorités étant déterminées ou des dérives étant constatées, il convient de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité ;
- Le contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus : c'est pour le gestionnaire une étape essentielle permettant de vérifier si les objectifs annoncés ont été atteints.

66 communes du pays adhérent actuellement à ce service, soit environ 90 % de la population.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2649-DE

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association afin de pouvoir bénéficier de son accompagnement.

Vous trouverez en pièce jointe la convention venant détailler les conditions d'adhésion et les missions pour trois années soit de 2026 à 2028 inclus.

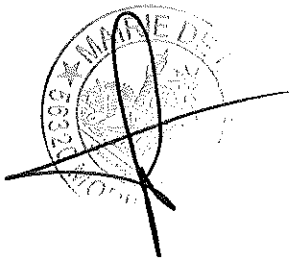
La cotisation annuelle est de 1.20 € par an et par habitant soit 1 774,8 € / an pour les années 2026, 2027 et 2028.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADHERE à l'association ALECOB
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Fait à Meslan, le 19 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Sébastien WACRENIER



Le secrétaire de séance, Ann-Gaëlle LAUNAY

